



Débat sur la transition ENERGETIQUE

Appel à Manifestations d'Intérêt pour l'organisation de débats citoyens infrarégionaux en Nord - Pas de Calais

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du débat national sur la transition énergétique annoncé par le Président de la République lors de la Conférence Environnementale des 14 et 15 septembre derniers. Dans cette perspective, le Conseil Régional Nord - Pas de Calais - en partenariat avec les membres du Comité de Pilotage de la Dynamique CLIMAT Nord-Pas de Calais que sont l'Etat, l'ADEME et les Départements - a décidé d'organiser durant le premier semestre 2013 une série de réunions et de rencontres destinées à susciter le débat sur le sujet à l'échelle régionale et à faire remonter au niveau national les contributions régionales ainsi recueillies.

Le Conseil régional et ses partenaires ont notamment prévu d'organiser et d'animer :

- une Conférence Régionale sur la Transition Energétique, garante de la démarche globale et de l'expression de l'avis régional final,
- un Comité des Territoires afin de mobiliser les territoires de projet (pays, agglomérations), notamment sur les questions ayant trait aux compétences des collectivités locales,
- 4 débats infrarégionaux (en articulation avec la mise en débat des volets climat et biodiversité du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire),
- une journée de consultation citoyenne, à partir d'un panel d'habitants de la région, pour diversifier et enrichir les avis exprimés avant leur synthèse pour le débat national.

En complément de ces initiatives, le Conseil Régional et ses partenaires lancent le présent Appel à Manifestation d'Intérêt qui vise à inciter, recenser et labelliser les débats publics et citoyens portés par des structures locales désireuses de participer avant fin mai 2013 au débat national.

I - OBJET

Le champ thématique de cet Appel à Manifestation d'Intérêt concerne spécifiquement le débat citoyen et territorial.

Le Conseil Régional et ses partenaires souhaitent que la société civile du Nord-Pas de Calais dans son ensemble puisse s'approprier le plus largement possible le débat sociétal ouvert par l'Etat, en plus des experts, professionnels et initiés déjà engagés sur ces questions énergétiques.

La participation citoyenne dans le cadre du débat national sur la transition énergétique sera organisée à deux niveaux :

à l'échelle nationale





- un comité citoyen émettra un avis à chaque étape de l'organisation de la démarche nationale et sera partie prenante de l'élaboration des recommandations tout au long du processus,
- le site internet www.transition-energetique.gouv.fr proposera un kit « lanceur de discussion » dont le but sera à la fois de faciliter la mise en discussion des enjeux de la transition énergétique et l'organisation des débats, et d'accompagner la formalisation des contributions,

à l'échelle territoriale

- au niveau infrarégional, des débats citoyens, initiatives de la société civile ou d'acteurs publics ayant répondu au présent Appel à Manifestation d'Intérêt, apporteront propositions, avis et recommandations,
- au niveau régional, en toute fin du processus, **le samedi 25 mai**, le Conseil Régional et ses partenaires organiseront une « journée citoyenne » avec la consultation d'un panel de citoyens du Nord-Pas de Calais amenés à émettre leurs avis en lien avec des citoyens réunis dans l'ensemble des régions de métropole et d'outre-mer.

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt vise à identifier les débats citoyens les plus à même de contribuer au débat régional et national. Seules les contributions issues des initiatives labellisées seront prises en compte, dans le cadre de l'élaboration des synthèses finales régionales et nationales.

Le processus d'Appel à Manifestation d'Intérêt doit permettre de garantir à la fois le respect de la charte de labellisation nationale (cf. document en annexe), ainsi qu'une homogénéité dans la formalisation des contributions.

Les contributions issues des débats labellisés seront rendues publiques sur le site internet régional www.nordpasdecals.fr/transitionenergetique (actif début mars) ainsi que sur le site internet national.

Le Conseil Régional, en tant qu'animateur à l'échelle régionale, s'engage de son côté à ce que les préconisations exprimées lors de ces débats soient rendues publiques, annexées et prises en compte dans l'avis régional qui sera transmis au niveau national.

II – CRITERES

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt a aussi pour objectif de préciser aux structures intéressées les modalités d'organisation des débats citoyens afin qu'ils contribuent à l'ensemble de la dynamique.

A cet égard, la **charte de labellisation nationale** annexée définit un cadre dont l'objet est de garantir :

- l'ouverture du débat à une diversité d'opinions et à une diversité de citoyens notamment aux plus distants de la parole publique,





- une large diffusion de la communication sur le débat qui doit être publique et aucunement restreinte à un cercle partisan quel qu'il soit,
- la pluralité des expressions afin d'éviter la confiscation de la parole.

Les structures intéressées s'engagent à respecter les règles suivantes de transcription des débats :

- assurer une retranscription du débat reflétant la pluralité des opinions exprimées, même si l'obtention de positions partagées pourra être recherchée ;
- organiser la transcription du débat via un formulaire en ligne.

NB : Les structures - associations, collectivités ... - qui souhaitent apporter en leur nom une contribution spécifique au débat national pourront le faire sous forme de propositions directes déposées sur le site internet national en dehors de cet Appel à Manifestation d'Intérêt.

III – KIT ET OUTILS D'ANIMATION MIS A DISPOSITION DES STRUCTURES LABELLISEES

La transition énergétique questionnant des sujets de nature très différente (économiques, sociaux, organisationnels, techniques et technologiques ...) et complexes, les structures labellisées à l'issue du présent Appel à Manifestation d'Intérêt pourront s'appuyer sur les éléments suivants :

- des informations et des outils diffusés sur le site internet national ainsi que sur le site internet régional dédié,
- un « kit de communication » qui leur sera adressé dès labellisation, pour donner de la visibilité à leur événement.

En outre, les structures labellisées devront proposer une méthodologie d'information des participants aux débats afin de permettre à tous de s'approprier objectivement les enjeux de ces débats, d'exprimer leur analyse, de formuler leurs propositions....

IV – CALENDRIER ET ELEMENTS DE REPONSE

D'un point de vue opérationnel, les réponses au présent Appel à Manifestation d'Intérêt sont attendues au plus tard **le vendredi 22 mars 2013** sur le site :

<http://www.transition-energetique.gouv.fr/participer/labellisez-votre-evenement>

Les structures seront informées sous 15 jours par voie électronique de leur « labellisation » régionale « Débat transition énergétique » et recevront ensuite rapidement les informations et outils utiles.

Pour plus d'informations contactez le Conseil régional Nord-Pas de Calais

- par téléphone au : 03 28 82 74 57

- ou par courrier électronique : transition.energetique@nordpasdecals.fr





Charte de labellisation

PREAMBULE

L'énergie est un enjeu majeur, que ce soit sur les plans économique, politique, social et environnemental. Aussi, le débat national sur la transition énergétique doit être un moment d'échange et d'implication démocratique et citoyen, ouvert et transparent. Ce débat doit préciser les conditions de la transition énergétique, pour atteindre les objectifs retenus pour 2020, 2025, et, au delà, pour mettre l'économie et plus globalement la société française sur une trajectoire cohérente avec les objectifs de 2050, de la façon la plus pertinente écologiquement, la plus efficace économiquement et la plus juste socialement. Le débat national sur la transition énergétique est fondé sur le respect de la diversité et de la pluralité des opinions.

Les principes d'un débat national, territorial et citoyen ouvert :

- Proposer un cadre de débat ouvert, associant fortement les acteurs, les territoires et les citoyens, pour favoriser l'appropriation des enjeux de la transition énergétique et donc l'implication du plus grand nombre.
- Partager aussi largement que possible un état des lieux des enjeux environnementaux, industriels, économiques et sociaux de la mise en œuvre de la transition énergétique.
- Identifier les contraintes à court et à long terme pour faire émerger des choix conformes à l'intérêt général.
- Construire collectivement une vision d'avenir commune donnant un sens positif à la transition énergétique.
- Instaurer un climat de confiance et de respect, afin de consolider l'engagement des acteurs, des citoyens, des experts et des décideurs dans la mise en œuvre conjointe de la transition énergétique.

Le calendrier du débat

La phase de participation et de concertation du débat national se déroule à partir de février jusqu'à mai. Les mois de juin et de juillet sont réservés à l'analyse des contributions et à l'élaboration de la synthèse. Le processus de labellisation est actif toute la phase de concertation.

La labellisation : devenir partenaire du débat national

Pour répondre à l'engagement d'atteindre un public nombreux et divers, la dynamique du débat va s'appuyer sur des initiatives portées par des organisateurs multiples, en proximité avec des sujets, des publics et des territoires. Tout organisateur à caractère collectif peut faire une demande pour labéliser un événement,

- auprès du Secrétariat général du débat pour les initiatives nationales,
- auprès des conférences régionales (via son secrétariat ou aux Conseils régionaux) qui ont reçu une délégation de labellisation pour les initiatives à l'échelle locale.

Prise en compte des contributions et traçabilité des initiatives

Seuls les événements, initiatives ayant reçus le label constitueront la traçabilité du débat. Seules les contributions issues des initiatives labélisées seront prises en compte, c'est-à-dire analysées et traitées dans le cadre de l'élaboration de la synthèse finale.





OBTENIR LE LABEL . « DES DROITS ET DEVOIRS »

Les objectifs de ce débat sont :

- De sensibiliser tous les publics à la transition énergétique afin d'assurer une prise de conscience, d'inciter au changement des comportements,
- De débattre sur les conditions de réussite de la transition énergétique,
- De produire des recommandations pour l'élaboration de la loi de programmation.

Peuvent faire la demande de labellisation les **associations, acteurs économiques, université, tous organisateurs à caractère collectif** qui portent et organisent des événements dans l'esprit des objectifs de la charte du débat national, en mobilisant le plus large public possible.

La démarche de labellisation ne porte pas sur les organisateurs, mais sur les événements organisés. Les événements proposés à la labellisation du débat national ont pour vocation de diffuser de l'information sur la transition énergétique, permettre l'expression des préoccupations de tous et devront par conséquent traiter le plus largement possible des différents aspects de la transition énergétique. Ils ont aussi vocation à constituer une contribution sous des formes adaptées : compte-rendu de réunions, propositions, synthèses à poster sur le site internet du débat.

Article 1 : Les principes de la charte de labellisation

L'objectif de la labellisation est de garantir une pluralité d'approches sur la transition énergétique, de soutenir et de valoriser les organisateurs dans leur initiative pédagogique et démocratique, de recueillir une pluralité de points de vues et d'expressions sur le sujet issus de ces événements.

La labellisation permet aux porteurs de débats locaux d'être référencés sur le site internet du débat national sur la transition énergétique, d'être inscrit sur le calendrier des événements répertoriés et de bénéficier du kit de communication des débats. Elle assure également la traçabilité des contributions issues des événements labellisés et une modalité d'analyse selon la nature de celles-ci.

Article 2 : Labelliser un événement

L'événement devra répondre à l'objectif de sensibilisation et d'information du plus grand nombre. Le contenu de l'événement devra traiter, a minima, une question de la feuille de route pour la transition énergétique (Questions posées lors de la conférence environnementale) :

- 1) • Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ? L'évolution des modes de vie, de production, de consommation, de transport ainsi que des services énergétiques nécessaires doit constituer le point de départ.
- 2) • Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? Quel type de scénarii possibles à horizon 2030 et 2050, dans le respect des engagements climatiques de la France ?
- 3) • Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?
- 4) • Quels coûts, quels bénéfices et quel financement de la transition énergétique ?

Article 3 : Modalités d'attribution du label "débat national sur la transition énergétique"

Le porteur de l'événement remplit, sur la page dédiée au débat national sur la transition énergétique du site internet du débat national, la fiche de demande de labellisation en fournissant les informations requises : description de l'événement envisagé et engagement à respecter la charte de labellisation.





La demande est examinée par :

Le Secrétariat général du débat national ou la Conférence régionale qui examine et valide la labellisation sous 15 jours.

Dès la labellisation accordée, le porteur de débat reçoit un mail lui indiquant :

- un lien pour télécharger le kit de communication,

A l'issue de l'événement labellisé :

- un mail systématique est envoyé avec une fiche signalétique à remplir comprenant des indicateurs quantitatifs de bilan (nombre de participants) et un espace de compte-rendu avec possibilité de télécharger des fichiers images et vidéo. Enfin un espace pour déposer une contribution issue de cette initiative.

Article 4 : Kit de communication des débats

Il est remis gracieusement et comprend les "signes d'expression" et leurs règles d'utilisation afin de faciliter leur mise en place sur différents supports (affichettes, flyer, carton d'invitation,...).

Article 5 : Modalités de remise des contributions

Pour être valide, la contribution se fera uniquement à travers le formulaire indiqué dans le mail de validation de l'agrément. Elle devra être remise au plus tard à la date indiquée dans ce mail pour pouvoir être prise en compte. Une fois la contribution transmise, le porteur reçoit une confirmation de réception de sa contribution.

